

# RAPPORT DE GESTION



HON. GEORGE A. DREW, P.C., O.C., LL.B.  
1931-1984



HON. JOHN D. KELLY, C.M.  
1911-1988



HON. JOHN D. KELLY, C.M.  
1911-1988



HON. JOHN D. KELLY, C.M.  
1911-1988



JAMES C. BAILLIE, O.C.  
1978-1980



HON. JOHN D. KELLY, C.M.  
1911-1988



HON. JOHN D. KELLY, C.M.  
1911-1988



HON. JOHN D. KELLY, C.M.  
1911-1988

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la CVMO pour l'exercice 2015 ayant pris fin le 31 mars 2015. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2015 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO et sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

## Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 8 juin 2015.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Les deux mots décrivent les produits et les charges prévus au budget pour l'exercice en question.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2015 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices 2014 et 2015 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la **note 2 Base de présentation**, la **note 3 Principales méthodes comptables** et la **note 20 Prises de position comptables**.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

## À propos de la CVMO

### Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Il s'agit d'une société d'État de l'Ontario agissant à titre d'organisme de réglementation, qui comporte un conseil d'administration. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché financier. Elle est responsable devant le ministre des Finances.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. Elle réglemente les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et offrent des conseils en Ontario, ainsi que les compagnies ouvertes, les fonds d'investissement et les marchés, tels que la Bourse de Toronto.

Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. La Commission assume deux rôles connexes, mais indépendants. Elle agit à titre de conseil d'administration de la CVMO et exerce une fonction de réglementation qui comprend l'élaboration de règles et de politiques ainsi que l'arbitrage d'instances administratives.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

### Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci.

### Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

### Objectifs

1. Offrir une solide protection aux investisseurs
2. Mettre en place une réglementation adaptable
3. Établir un régime efficace de conformité et d'application de la loi
4. Appuyer et promouvoir la stabilité financière
5. Être un organisme moderne, responsable et efficace

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca).

## Régime coopératif en matière de réglementation des marchés des capitaux (OCRMC)

La nouvelle date de lancement prévue de l'OCRMC est l'automne 2016. Le personnel de la CVMO continue d'appuyer les efforts du gouvernement de l'Ontario et de collaborer avec ses homologues des autres administrations participant à l'OCRMC. Cet été, les administrations participantes planifient la publication d'une version mise à jour du projet de loi, ainsi que la première version des règlements. En 2015, la CVMO a engagé environ 1,8 million de dollars en ressources humaines, en plus des 500 000 dollars engagés en 2014, pour un total de 2,3 millions de dollars, à la création de l'OCRMC et à la transition vers cet organisme de réglementation. Ces montants n'incluent pas le temps passé par les membres de la haute direction de la CVMO aux travaux du comité chargé de superviser la transition au régime de l'OCRMC.

Le 15 avril 2015, le Yukon est devenu le premier territoire à participer à l'OCRMC se joignant à l'Ontario, à la Colombie-Britannique, à la Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Canada.

Le 16 avril 2015, les ministres représentant les administrations participantes ont annoncé les membres qui composeront le comité de nomination et qui recommanderont aux ministres, la candidature des premiers membres du conseil d'administration de l'ARMC.

## Résultats de fonctionnement

### Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre d'organisme de réglementation financée au moyen des droits que versent les participants au marché financier, la CVMO cherche à fonctionner selon un système de récupération des coûts. Au cours des exercices précédents, nous avons accumulé un excédent de fonctionnement général, que nous envisageons de réduire d'ici le 31 mars 2018 au moyen d'un déficit de fonctionnement prévu à l'exercice 2018, qui comprend un investissement dans les technologies de l'information (TI) et les immobilisations corporelles connexes.

En 2015, l'excédent de fonctionnement général de la CVMO a augmenté de 7,7 millions de dollars en raison d'une augmentation des produits, d'une hausse des coûts d'application de la loi recouverts et d'une importante réduction des coûts.

**Les conditions et les tendances du marché ont une incidence directe sur les activités et les produits de la CVMO. Les produits au titre des droits de la CVMO fluctuent en fonction de l'activité du marché.**

### Information annuelle sommaire sur trois ans

| (en milliers)  | 2015              | 2014              | 2013              |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Produits   | 103 936 \$        | 98 677 \$         | 87 278 \$         |
| Charges  | 98 870            | 97 663            | 96 052            |
| <b>Excédent (déficit) des produits sur les charges (avant les recouvrements)</b> | <b>5 066</b>      | <b>1 014</b>      | <b>(8 774)</b>    |
| Recouvrement des coûts d'application de la loi                                   | 2 995             | 508               | 1 245             |
| <b>Excédent (déficit) des produits sur les charges</b>                           | <b>8 061</b>      | <b>1 522</b>      | <b>(7 529)</b>    |
| Excédent   | 14 274 \$         | 6 540 \$          | 5 308 \$          |
| Immobilisations corporelles (achats)   | 1 616 \$          | 6 940 \$          | 7 775 \$          |
| <b>Actif total</b>   | <b>207 414 \$</b> | <b>182 249 \$</b> | <b>159 696 \$</b> |
| <b>Passif à long terme</b>   | <b>157 057 \$</b> | <b>137 378 \$</b> | <b>117 298 \$</b> |

De 2013 à 2014, les produits ont surtout augmenté en raison des augmentations des droits de participation et des droits d'activité qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013. De 2014 à 2015, les produits ont surtout augmenté en raison des augmentations des droits de participation qui sont entrées en vigueur le 7 avril 2014.

L'excédent général a augmenté tous les ans en raison de l'excédent / (du déficit) des produits sur les charges pour les activités menées au cours de chaque exercice en question.

Les achats d'immobilisations corporelles étaient beaucoup plus élevés en 2013 et en 2014 qu'en 2015 étant donné le projet de rénovation de deux ans des locaux loués au 20, rue Queen Ouest en 2013 et en 2014.

L'actif total a augmenté de 2013 à 2014 et de 2014 à 2015 surtout en raison de l'augmentation de l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM qui a été accumulé et détenu en fiducie au nom des autres organismes de réglementation des ACVM.

Le passif à long terme a augmenté de 2013 à 2014 et de 2014 à 2015 surtout en raison de l'augmentation compensatoire correspondante du passif qui représente l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM.

## À propos des droits de la CVMO

- On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. Au cours des exercices 2014 et 2015, les droits de participation s'appuyaient sur un exercice de référence, tandis que les droits de participation futurs sont indexés sur les résultats d'un exercice antérieur. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.
- On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.
- On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

## Structure tarifaire

Les activités de la CVMO sont financées par les droits versés par les participants au marché. Nous imposons deux types de droits réglementaires : des droits de participation et des droits d'activité. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO sur les droits et la Règle 13-503 de la CVMO sur la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*. Les plus récentes modifications à la règle tarifaire étaient en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 5 avril 2015. Habituellement, nous planifions équilibrer notre budget au cours de chaque cycle triennal. Toutefois, en 2015, nous avons examiné de nouveau notre structure tarifaire, soit un an plus tôt que la date initialement prévue, en raison des commentaires reçus de participants au marché sur l'utilisation d'un « exercice de référence », inclus en vertu des règles tarifaires de 2014 et de 2015.

En 2015, les droits de participation ont augmenté de 11,6 % sur douze mois pour les émetteurs assujettis et de 4,7 % sur douze mois pour les personnes ou compagnies inscrites. Aucun changement n'a été apporté aux droits de participation pour les entités réglementées particulières sur douze mois. La nouvelle règle tarifaire (la règle), qui est entrée en vigueur le 6 avril 2015, retourne au modèle précédent qui consiste à utiliser les données de l'exercice le plus récent du participant au marché (au lieu d'un « exercice de référence »). La nouvelle règle remet les droits de participation aux niveaux qui étaient entrés en vigueur en avril 2014 et les maintient à ces niveaux pendant toute la durée de la règle.

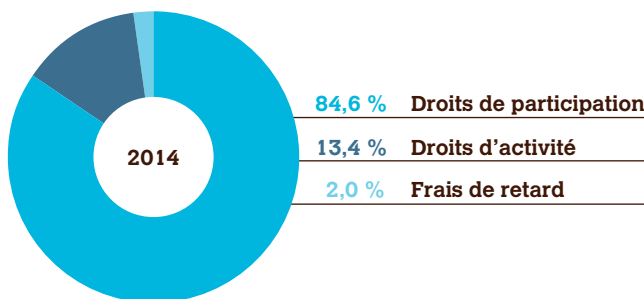
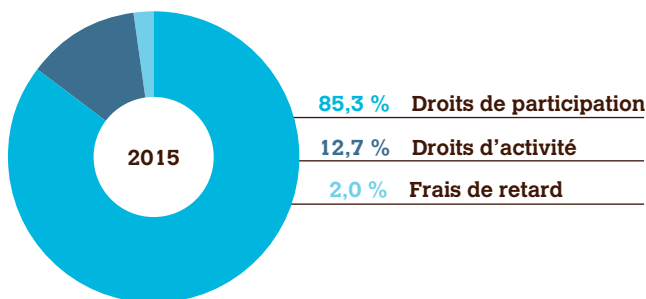
Les droits d'activité sont fixés afin de tenir compte des coûts associés à la prestation des services connexes. Les droits d'activité sont demeurés les mêmes en 2015 et en 2014.

## Produits

Les augmentations des droits de participation, qui sont entrées en vigueur au début de l'exercice, ont entraîné une hausse de 103,9 millions de dollars du total des produits en 2015, soit une augmentation de 5,3 millions de dollars (5,3 %) par rapport au total des produits de 2014 qui s'établissait à 98,7 millions de dollars. Le total des produits de l'exercice a été supérieur de

2,6 millions de dollars (2,6 %) par rapport au budget, avec des produits provenant des droits réglementaires supérieurs dans la plupart des catégories. Les droits de participation représentent 39 % de l'écart enregistré, tandis que les droits d'activité représentent 60 % et que les frais de retard, les produits divers et le revenu de placement représentent ensemble 1 % de l'écart enregistré.

| (en milliers)             | % des produits de 2015 | 2015              | 2014             | Écart        | Écart en %   |
|---------------------------|------------------------|-------------------|------------------|--------------|--------------|
| Droits de participation   | 85,3 %                 | 88 423 \$         | 83 267 \$        | 5 156        | 6,2 %        |
| Droits d'activité         | 12,7 %                 | 13 111            | 13 208           | (97)         | -0,7 %       |
| Frais de retard           | 2,0 %                  | 2 122             | 1 966            | 156          | 7,9 %        |
| <b>Total des frais</b>    | <b>100,0 %</b>         | <b>103 656 \$</b> | <b>98 441 \$</b> | <b>5 215</b> | <b>5,3 %</b> |
| Divers                    |                        | 159               | 108              | 51           | 47,2 %       |
| Produit d'intérêts        |                        | 121               | 128              | (7)          | -5,5 %       |
| <b>Total des produits</b> |                        | <b>103 936</b>    | <b>98 677</b>    | <b>5 259</b> | <b>5,3 %</b> |



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

### Droits de participation

Budget 2014 **84,4 M\$**

Chiffres réels 2014 **83,3 M\$**

Budget 2015 **87,4 M\$**

Chiffres réels 2015 **88,4 M\$**

Budget 2016 **97,4 M\$**






**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les produits au titre des droits de participation ont enregistré une hausse de 5,2 millions de dollars (6 %) en 2015 par rapport à 2014, principalement en raison d'une hausse de 1,3 million de dollars (4 %) provenant des émetteurs assujettis, d'une hausse de 2,6 millions de dollars (5 %) provenant des personnes et compagnies inscrites, découlant des augmentations des droits décrites précédemment, et d'une hausse de 1,3 million de dollars (127 %) des marchés et autres entités, surtout en raison du moment des dépôts.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les produits au titre des droits de participation ont été inférieurs de 1,0 million de dollars (1 %) à ceux prévus pour 2015. Les droits de participation des émetteurs ont été inférieurs de 1,9 million de dollars (5 %) par rapport au budget en raison de l'incidence de la consolidation et des fusions des émetteurs assujettis depuis la création de la règle tarifaire actuelle. Les droits de participation des personnes et compagnies inscrites sont supérieurs de 1,9 million de dollars (4 %) par rapport au budget en raison des droits de participation plus élevés pour les années antérieures payés par les gestionnaires de fonds d'investissement non inscrits qui ont exercé leurs activités en Ontario avant de demander une dispense d'inscription en vertu de la norme multilatérale 32-102 (dispenses d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents). Les droits de participation provenant des

marchés et autres entités ont été supérieurs de 1,0 million de dollars (76 %) par rapport au budget parce que certains marchés et autres entités ont déposé et payé leurs droits pour l'exercice 2016 au cours de l'exercice 2015, même s'ils n'étaient pas dus avant le 30 avril 2015.

**Budget 2016 :** En 2016, les droits de participation prévus s'élèvent à 97,4 millions de dollars : 39,1 millions de dollars des émetteurs, 56,7 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 1,6 million de dollars des marchés et autres entités. Cela représente une hausse de 9,0 millions de dollars (10 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2015 et une hausse de 10,0 millions de dollars (11 %) par rapport au budget de 2015. L'augmentation prévue s'explique par le changement dans la règle, entrée en vigueur en 2015, qui délaissait l'utilisation de l'exercice de référence et, par conséquent, reflétait l'amélioration des conditions du marché depuis 2011 et 2012, années qui étaient les exercices de référence pour la majorité des participants au marché.

## Droits d'activité

|                     |   |          |
|---------------------|---|----------|
| Budget 2014         |  | 13,7 M\$ |
| Chiffres réels 2014 |  | 13,2 M\$ |
| Budget 2015         |  | 11,6 M\$ |
| Chiffres réels 2015 |  | 13,1 M\$ |
| Budget 2016         |  | 14,7 M\$ |

**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les produits au titre des droits d'activité ont enregistré une baisse de 97 000 \$ (1 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Une hausse des droits d'activité provenant des émetteurs assujettis totalisant 709 000 \$ (10 %) a été réalisée en raison de l'augmentation du nombre de dépôts de prospectus et de déclarations de placement avec dispense. Cette hausse a été plus que compensée par une baisse de 240 000 \$ (4 %) principalement attribuable à une diminution du nombre de prospectus de fonds d'investissement déposés par les personnes et compagnies inscrites et par une baisse de 566 000 \$ (81 %) principalement attribuable à une diminution du nombre de demandes de dispense déposées par les marchés et autres entités.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 1,6 million de dollars (13 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Les droits d'activité ont été supérieurs de 377 000 \$ (5 %) par rapport au budget, surtout en raison de la hausse du nombre de dépôts de déclarations de placement avec dispense. Cette hausse a en partie été compensée par une baisse du nombre de demandes de dispense. Les droits d'activité des personnes et compagnies inscrites ont été supérieurs de 1,0 million de dollars (25 %) par rapport au budget en raison d'un nombre plus élevé que prévu de dépôts de prospectus de fonds d'investissement et d'un nombre plus élevé que prévu de dépôts de demandes de dispense. Les droits d'activité provenant des marchés et autres entités ont été supérieurs de 133 000 \$ (100 %) par rapport au budget puisqu'aucun marché ou autre entité n'avait été prévu pour l'exercice, compte tenu de la nature ponctuelle de ces dépôts.

**Budget 2016 :** En 2016, les droits d'activité prévus s'élèvent à 14,7 millions de dollars : 8,1 millions de dollars des émetteurs, 6,7 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 0 \$ des marchés et autres entités. Cela représente une hausse de 1,6 million de dollars (12 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 3,2 millions de dollars (27 %) par rapport au budget de 2015 en raison d'une hausse des droits d'activité pour certains dépôts.

### Frais de retard



**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 156 000 \$ (8 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse du nombre de déclarations de placement avec dispense déposées en retard par rapport à l'exercice précédent.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les produits au titre des droits d'activité ont été supérieurs de 122 000 \$ (6 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours, principalement en raison du nombre plus élevé que prévu de déclarations de placement avec dispense déposées en retard.

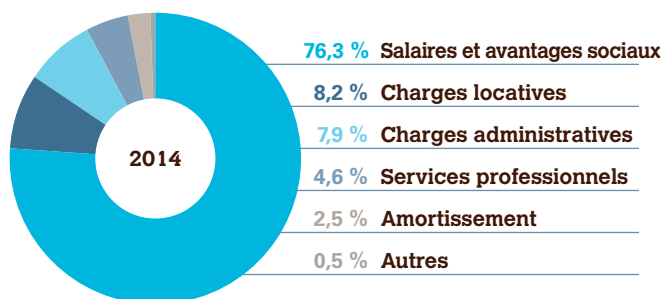
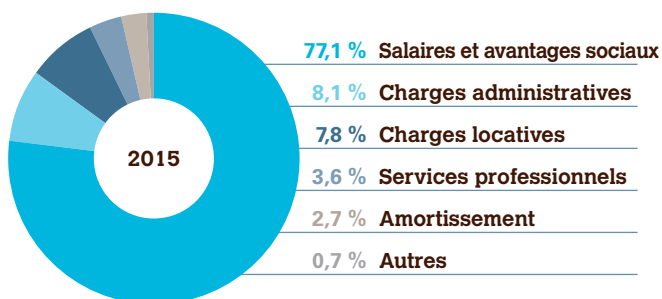
**Budget 2016 :** En 2016, les frais de retard prévus s'élèvent à 2,0 millions de dollars, ce qui correspond au montant des produits au titre des frais de retard réalisés au cours des deux dernières années.

### Charges

En 2015, nos charges totales étaient de 98,9 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 1,2 million de dollars (1 %) par rapport au montant de 97,7 millions de dollars en 2014 (à l'exclusion du recouvrement des coûts d'application de la loi). Les charges totales pour l'exercice étaient inférieures de 5,1 millions de dollars (5 %) par rapport au budget, avant le recouvrement des coûts d'application de la loi, en raison

d'initiatives de réduction de coûts et de report. La sous-utilisation ciblée de fonds pour les salaires et les avantages sociaux a représenté 38 % de l'écart enregistré, alors que la sous-utilisation de fonds pour les services professionnels a représenté 32 %. Les charges administratives et l'amortissement faisaient également partie des domaines de sous-utilisation des fonds.

| (en milliers)                                  | % des charges de 2015 | 2015             | 2014             | Écart             | Écart en %    |
|--|-----------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------|
| Salaires et avantages sociaux                  | 77,1 %                | 76 231 \$        | 74 471 \$        | 1 760 \$          | 2,4 %         |
| Charges administratives                        | 8,1 %                 | 8 017            | 7 761            | 256               | 3,3 %         |
| Charges locatives                              | 7,8 %                 | 7 741            | 7 997            | (256)             | -3,2 %        |
| Services professionnels                        | 3,6 %                 | 3 551            | 4 446            | (895)             | -20,1 %       |
| Amortissement                                  | 2,7 %                 | 2 702            | 2 481            | 221               | 8,9 %         |
| Autres   | 0,7 %                 | 628              | 507              | 121               | 23,9 %        |
|  | 100 %                 | 98 870 \$        | 97 663 \$        | 1 207 \$          | 1,2 %         |
| Recouvrement des coûts d'application de la loi |                       | (2 995)          | (508)            | (2 487)           | 489,6 %       |
| <b>Total des charges (après recouvrements)</b> |                       | <b>95 875 \$</b> | <b>97 155 \$</b> | <b>(1 280) \$</b> | <b>-1,3 %</b> |





Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

### Salaires et avantages sociaux

|                     |  |          |
|---------------------|--|----------|
| Budget 2014         |  | 76,9 M\$ |
| Chiffres réels 2014 |  | 74,5 M\$ |

|                     |  |          |
|---------------------|--|----------|
| Budget 2015         |  | 78,2 M\$ |
| Chiffres réels 2015 |  | 76,2 M\$ |

|             |  |          |
|-------------|--|----------|
| Budget 2016 |  | 80,7 M\$ |
|-------------|--|----------|

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la **note 15** des états financiers.

**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les salaires et les avantages sociaux ont enregistré une hausse de 1,8 million de dollars (2 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre moyen de postes actifs et des augmentations salariales appliquées au début de l'exercice.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les salaires et les avantages sociaux ont été inférieurs de 2,0 millions de dollars (3 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart résulte de mesures de réduction des coûts ciblées, notamment garder des postes vacants plus longtemps que prévu dans la mesure du possible.

**Budget 2016 :** En 2016, la somme prévue pour les salaires et les avantages sociaux s'élève à 80,7 millions de dollars. Cela représente une hausse de 4,5 millions de dollars (6 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 2,5 millions de dollars (3 %) par rapport au budget de 2015. La hausse est attribuable à un investissement accru dans la surveillance du marché des produits dérivés de gré à gré et du marché dispensé, la sensibilisation des investisseurs et la technologie de l'information. De plus, avec la dissolution du Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI), la CVMO mettra l'accent sur les investisseurs (notamment l'éducation) et devra payer des coûts additionnels pour rémunérer le personnel affecté à cette fin.

### Charges administratives

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2014         |  | 8,5 M\$ |
| Chiffres réels 2014 |  | 7,8 M\$ |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2015         |  | 8,9 M\$ |
| Chiffres réels 2015 |  | 8,0 M\$ |

|             |  |         |
|-------------|--|---------|
| Budget 2016 |  | 9,1 M\$ |
|-------------|--|---------|

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la **note 16** des états financiers.

**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les charges administratives ont enregistré une hausse de 256 000 \$ (3 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par les coûts de services d'information plus élevés nécessaires pour appuyer les activités de recherche et d'analyse de la CVMO.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les charges administratives ont été inférieures de 910 000 \$ (10 %) à celles prévues pour l'exercice en cours. L'écart s'explique surtout par la réduction des dépenses au chapitre des initiatives de formation et la réduction des coûts de maintenance de la TI étant donné l'impartition de ces services à un fournisseur moins cher ou le report de coûts prévus.

**Budget 2016 :** En 2016, les charges administratives prévues s'élèvent à 9,1 millions de dollars. Cela représente une hausse de 1,1 million de dollars (14 %) par rapport aux résultats réels de 2015 et une hausse de 217 000 \$ (2 %) par rapport au budget de 2015. La hausse correspond aux coûts de maintenance additionnels pour les systèmes d'information de la CVMO reportés de l'exercice 2015.

## Charges locatives

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2014         |  | 8,3 M\$ |
| Chiffres réels 2014 |  | 8,0 M\$ |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2015         |  | 7,9 M\$ |
| Chiffres réels 2015 |  | 7,7 M\$ |

|             |  |         |
|-------------|--|---------|
| Budget 2016 |  | 8,2 M\$ |
|-------------|--|---------|

**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les charges locatives du présent exercice ont été inférieures de 256 000 \$ (3 %) à celles de l'exercice précédent étant donné une hausse des recouvrements des paiements de sous-location et des impôts fonciers plus favorables inclus dans les charges locatives des locaux.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les charges locatives ont été inférieures de 207 000 \$ (3 %) à celles prévues pour l'exercice en cours étant donné une réduction des impôts fonciers inclus dans les charges locatives des locaux.

**Budget 2016 :** En 2016, les charges locatives prévues s'élèvent à 8,2 millions de dollars. Cela représente une hausse de 470 000 \$ (6 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 263 000 \$ (3 %) par rapport au budget de 2015. Cette hausse correspond à une augmentation de la superficie des locaux loués et des coûts additionnels prévus pour les services publics.

## Services professionnels

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2014         |  | 6,7 M\$ |
| Chiffres réels 2014 |  | 4,5 M\$ |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2015         |  | 5,2 M\$ |
| Chiffres réels 2015 |  | 3,6 M\$ |

|             |  |         |
|-------------|--|---------|
| Budget 2016 |  | 8,0 M\$ |
|-------------|--|---------|

**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les charges des services professionnels ont enregistré une baisse de 896 000 \$ (20 %) pendant l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique par une diminution, comparativement à 2014, des frais engagés pour les services d'expertise-conseils et autres services de soutien en lien avec des questions d'application de la loi, grâce à l'utilisation accrue des ressources internes.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les charges au chapitre des services professionnels ont été inférieures de 1,6 million de dollars (32 %) à celles prévues pour l'exercice en cours étant donné une sous-utilisation ciblée, une utilisation des ressources internes et un report de certaines initiatives.

**Budget 2016 :** En 2016, les charges au chapitre des services professionnels prévues s'élèvent à 8,0 millions de dollars. Cela représente une hausse de 4,4 millions de dollars (125 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice 2015 qui a pour but d'appuyer les investissements prévus dans la surveillance des produits dérivés de gré à gré, la sensibilisation des investisseurs et les améliorations de la TI.

## Amortissement

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2014         |  | 3,1 M\$ |
| Chiffres réels 2014 |  | 2,5 M\$ |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| Budget 2015         |  | 2,8 M\$ |
| Chiffres réels 2015 |  | 2,7 M\$ |

|             |  |         |
|-------------|--|---------|
| Budget 2016 |  | 3,0 M\$ |
|-------------|--|---------|

**Écart par rapport à l'exercice précédent :** Les charges d'amortissement ont été supérieures de 221 000 \$ (9 %) à celles de l'exercice précédent en raison du nombre accru d'immobilisations.

**Écart par rapport au budget de l'exercice en cours :** Les charges d'amortissement ont été inférieures de 67 000 \$ (2 %) à celles prévues pour l'exercice en cours. L'écart résulte du retard dans l'achat du matériel et de systèmes informatiques, qui sont capitalisés.

**Budget 2016 :** En 2016, les charges d'amortissement prévues s'élèvent à 3,0 millions de dollars. Cela représente une hausse de 298 000 \$ (11 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours alors que les nouveaux achats commencent à être amortis.

### Coûts partagés des ACVM

À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. En 2015, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 1,8 million de dollars (1,9 million de dollars en 2014). De ce montant, la CVMO en a payé 685 000 \$ (692 000 \$ en 2014). Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels.

Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de son territoire de compétence représente sur la population de tous les territoires de compétence participants. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. En 2015, la CVMO a versé une contribution de 393 000 \$ (331 000 \$ en 2014) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.

## Liquidités et situation financière

Le texte ci-après traite des liquidités, du flux de trésorerie, des activités de financement et des changements dans la situation financière de la CVMO.

### Liquidités

#### Trésorerie

En date du 31 mars 2015, la CVMO avait une encaisse de 17 millions de dollars (9,5 millions de dollars en 2014) et un actif du fonds de réserve de 20,0 millions de dollars (20,0 millions de dollars en 2014), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 37,0 millions de dollars (29,5 millions de dollars en 2014).

|      |          |
|------|----------|
| 2014 | 9,5 M\$  |
| 2015 | 17,0 M\$ |

**La CVMO détient assez d'espèces, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.**

En date du 31 mars 2015, la CVMO avait un actif à court terme de 21,3 millions de dollars (14,3 millions de dollars en 2014) et un passif à court terme de 16,1 millions de dollars (18,3 millions de dollars en 2014), soit un ratio de liquidité générale de 1,3:1 (0,8:1 en 2014). La hausse du ratio de liquidité générale est attribuable à l'augmentation du solde de trésorerie de la CVMO comme décrit ci-dessous.

La CVMO utilise des prévisions opérationnelles prospectives sur plusieurs années afin d'anticiper les besoins potentiels en matière de trésorerie. En 2015, une somme un peu moins élevée a été retirée de la marge de crédit et pour une période un peu moins longue qu'en 2014. Pour cette raison, les intérêts payés sur la marge de crédit ont baissé.

L'encaisse de la CVMO a augmenté de 7,5 millions de dollars (78 %) par rapport à 2014 en raison d'un excédent de fonctionnement en 2015 rajusté par un investissement dans les immobilisations. En 2015, la CVMO a enregistré un excédent des produits sur les charges de 8,1 millions de dollars (1,5 million de dollars en 2014), et son excédent en fin d'exercice a été de 14,3 millions de dollars (6,5 millions de dollars en 2014).

#### Flux de trésorerie

En 2014, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 9,2 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2014). Les investissements dans les immobilisations corporelles en 2015 ont nécessité 1,6 million de dollars (6,9 millions de dollars en 2014). Les activités de financement, qui étaient composées des intérêts de la marge de crédit, ont nécessité 101 000 \$.

Environ 76 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Ce décalage donne habituellement lieu à des soldes de trésorerie négatifs à

partir du deuxième trimestre jusqu'au début du quatrième trimestre de chaque exercice. La CVMO utilise actuellement deux outils clés afin de gérer les soldes de trésorerie négatifs temporaires : une réserve de fonctionnement général de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances.

En 2015, la CVMO a utilisé tout l'actif de son fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et 19,5 millions de dollars (24,0 millions de dollars en 2014) de sa marge de crédit renouvelable pour financer ses activités. La CVMO a remboursé la totalité du solde de la marge de crédit et a reconstitué l'actif de son fonds de réserve de 20,0 millions de dollars au début de janvier 2015, lorsqu'elle a reçu la majorité des droits de participation des personnes et compagnies inscrites.

#### Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif d'un fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la **note 3 a)** des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que des fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM (compris dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM). Les deux sont constatés à leur juste valeur.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements en raison de leur courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la **note 4** des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les charges à payer sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la **note 5** des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la **note 10** des états financiers.

**La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.**

### Situation financière

Le texte ci-après traite des changements importants dans l'état de la situation financière de la CVMO.

#### Comptes clients et autres débiteurs

Les comptes clients et autres débiteurs étaient de 3,0 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2014). La baisse est principalement attribuable à une diminution du montant dû à la CVMO au titre de la récupération de la TVH.

De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés aux **notes 4 et 5** des états financiers.

## Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se sont élevées à 1,4 million de dollars (1,3 million en 2014), ce qui représente une augmentation de 6 % attribuable à une hausse du nombre d'affiliations professionnelles et d'abonnement aux services d'information qui ont été payées d'avance vers la fin de l'exercice.

### Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

|      |          |
|------|----------|
| 2014 | 18,6 M\$ |
| 2015 | 24,7 M\$ |

La CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les sanctions reflètent ce que la CVMO croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

La CVMO peut affecter des fonds conformément à des accords de règlement et des ordonnances résultant d'instances d'application de la loi, qui seront distribués aux entités de son choix. Elle peut notamment affecter des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère raisonnable, et à l'éducation des investisseurs. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque les ordonnances sont rendues, doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

En 2015, 53,0 millions de dollars en ordonnances ont été imposés (61,7 millions de dollars en 2014). La CVMO a constaté 10,6 millions de dollars de ces fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances (3,9 millions de dollars en 2014). De cette somme, la CVMO a recouvré 7,5 millions de dollars en 2015 (1,8 million de dollars en 2014) et a jugé qu'une somme de 2,1 millions de dollars (1,9 million de dollars en 2014) était recouvrable.

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a versé 22 000 \$ (1,4 million de dollars en 2014) aux investisseurs lésés, 2,1 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2014) au FEI et 2,5 millions de dollars (500 000 \$ en 2014) à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada).

En date du 31 mars 2015, le solde accumulé des fonds affectés était de 24,7 millions de dollars (18,6 millions de dollars en 2014). De cette somme, 19,9 millions de dollars étaient détenus en espèces (13,9 millions de dollars en 2014) et 4,9 millions de dollars étaient jugés recouvrables (4,7 millions de dollars en 2014). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 5,6 millions de dollars des fonds sont disponibles à des fins de distribution (8,4 millions de dollars en 2014).

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont présentés à la **note 6** des états financiers.

La CVMO a dissout le FEI le 31 mars 2015. De plus amples renseignements sur le FEI sont présentés à la **note 19** des états financiers.

## Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de perception auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de perception auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. En 2015, le recouvrement des sanctions pécuniaires s'est amélioré principalement parce que deux des intimés, qui étaient des sociétés bien établies, ont payé les sanctions qui leur étaient imposées.

La CVMO continue de chercher des moyens d'améliorer ses taux de perception, notamment l'examen de l'expérience des autres organismes du secteur public et privé pour cerner des méthodes qui peuvent être utilisées par la CVMO. Elle a activement perçu les montants impayés au moyen de ressources internes et externes.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca).

Le tableau ci-dessous montre les taux de perception des montants des sanctions pour les trois dernières années.

| 2013                 | Évalués              | Recouvrés           | Recouvrés en % |
|----------------------|----------------------|---------------------|----------------|
| Règlements           | 33 922 886 \$        | 1 251 268 \$        | 3,69 %         |
| Audiences contestées | 46 251 826           | 1 966 866           | 4,25 %         |
| <b>Total</b>         | <b>80 174 712 \$</b> | <b>3 218 134 \$</b> | <b>4,01 %</b>  |
| 2014                 | Évalués              | Recouvrés           | Recouvrés en % |
| Règlements           | 16 010 927 \$        | 1 230 469 \$        | 7,69 %         |
| Audiences contestées | 45 664 682           | 538 300             | 1,18 %         |
| <b>Total</b>         | <b>61 675 609 \$</b> | <b>1 768 769 \$</b> | <b>2,87 %</b>  |
| 2015                 | Évalués              | Recouvrés           | Recouvrés en % |
| Règlements           | 17 890 404 \$        | 7 155 590 \$        | 40,00 %        |
| Audiences contestées | 35 080 537           | 343 251             | 0,98 %         |
| <b>Total</b>         | <b>52 970 941 \$</b> | <b>7 498 841 \$</b> | <b>14,16 %</b> |

## Actif du fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, comme approuvé par le ministre des Finances à l'époque, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Nos principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les revenus du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte comme un excédent de fonctionnement de la réserve pour témoigner de leur utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la **note 8** des états financiers.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont diminué de 8 % pour atteindre 12,6 millions de dollars (13,7 millions de dollars en 2014). La baisse est attribuable à un retard dans l'acquisition des immobilisations corporelles et à l'incidence de la dépréciation d'acquisitions importantes faites au cours des dernières années.



De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la **note 9** des états financiers.

## Comptes fournisseurs et autres créditeurs

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont diminué de 12 % pour atteindre 16,1 millions de dollars (18,3 millions de dollars en 2014). Une augmentation des salaires et des avantages sociaux afférents à payer à la fin de l'exercice 2015 a été plus que compensée par une diminution des comptes fournisseurs par rapport au dernier exercice attribuable à une baisse des achats d'immobilisation de TI faits et à payer à la fin de l'exercice 2015 comparativement à l'exercice 2014.



De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la **note 10** des états financiers.

La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la **note 11** des états financiers.

## Passif au titre des régimes de retraite

Le passif des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires de 3,6 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2014) représente les obligations futures en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. Les révisions aux hypothèses actuarielles sont la principale cause de l'augmentation. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 262 000 \$ (247 000 \$ en 2014).



De plus amples renseignements sur le régime de retraite complémentaire et les obligations au titre des prestations déterminées afférentes sont présentés à la **note 12 b)** des états financiers.

## Actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM (auparavant les actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM)

Les principaux systèmes nationaux des ACVM (systèmes des ACVM) sont hébergés et exploités par CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI). Les systèmes des ACVM comprennent le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et la Base de données nationale d'inscription (BDNI). Les participants au marché doivent utiliser les systèmes des ACVM pour déposer des documents réglementaires, comme les prospectus et autres documents d'information, déclarer des opérations par des initiés, déposer les renseignements concernant l'inscription et soumettre le paiement des droits.

La CVMO, l'Alberta Securities Commission (ASC), la British Columbia Securities Commission (BCSC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM. La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement. À titre de principal administrateur désigné, la CVMO est responsable de la garde et de la gestion financière des droits perçus pour l'utilisation des systèmes des ACVM par les participants au marché. Le bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM, qui est situé dans les locaux de la CVMO, gère les relations commerciales des systèmes des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie.

L'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM recueilli, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation des ces fonds découlant des excédents est régie par les diverses ententes entre les principaux administrateurs, et le total est reflété dans l'état de la situation financière par une somme équivalente de 128,8 millions de dollars (115,7 millions en 2014) en tant qu'actif à long terme et en tant que passif à long terme.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la **note 2 d)** des états financiers.



Les fonds compris dans l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM peuvent être utilisés pour financer l'exploitation des systèmes des ACVM, améliorer les systèmes, réduire les droits d'utilisation des systèmes, compenser les manques à gagner dans le revenu des droits d'utilisation des systèmes découlant du fonction de SEDAR, de SEDI et de la BDNI, ainsi que financer les activités du principal administrateur désigné et du bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM.

De plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le redéveloppement des systèmes des ACVM, y compris les résultats opérationnels de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, sont présentés aux **notes 7 et 17 a)** des états financiers.

## Stratégie de 2016

Plans et budget pour l'exercice 2016

### Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

**L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.**

Le 2 avril 2015, la CVMO a publié l'ébauche de son énoncé des priorités pour l'exercice 2015-2016 aux fins de commentaires. Les membres du public pouvaient consulter l'ébauche de l'énoncé des priorités sur le site Web de la CVMO à l'adresse [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca) et soumettre leurs commentaires à cet égard jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2015.

### Démarche de budgétisation pour 2016

Le budget 2015-2016 de la CVMO est axé sur le maintien de la responsabilité fiscale de concert avec l'investissement dans les quatre secteurs clés suivants :

1. améliorer l'éducation, la sensibilisation et la défense des droits des investisseurs grâce à la création d'un Bureau des politiques, de l'éducation et de la sensibilisation des investisseurs intégré;
2. créer et mettre en œuvre un nouveau cadre réglementaire (qui comprend la supervision et la surveillance) pour le marché des produits dérivés de gré à gré;
3. accroître la surveillance des activités du marché dispensé;
4. améliorer l'utilisation par la CVMO des TI et des données afin de favoriser une plus grande fiabilité des données et de la recherche.

Ainsi, le budget 2016 présente une augmentation de 7 % par rapport à celui de 2015. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 80,5 millions de dollars, soit 74 % du budget, comprennent une augmentation de 4,3 millions de dollars, soit 5,6 %, par rapport à 2015. Cela est surtout attribuable :

- aux nouveaux postes créés pour appuyer les investissements mentionnés ci-dessus;
- aux coûts annuels complets des postes vacants et des employés embauchés en 2015;
- aux ressources visant la mise en place réussie de l'OCRMC.

Les sommaires budgétaires diminueront ou resteront les mêmes pour environ 40 % des directions opérationnelles de la CVMO.

Le budget d'immobilisations correspond surtout aux coûts engagés afin de répondre aux besoins de la CVMO en TI, notamment l'entrepôt de données qui appuie la surveillance du marché des produits dérivés de gré à gré.

### Budget 2016

| (en milliers)                                   | Budget 2014-15 | Chiffres réels 2014-15 | Budget 2015-16 | Budget 2015-16 c. budget 2014-15 |            | Budget 2015-16 c. chiffres réels 2014-15 |            |
|---|----------------|------------------------|----------------|----------------------------------|------------|--|------------|
|   |                |                        |                | Écart                            | Écart en % | Écart                                    | Écart en % |
| Produits  | 101 325 \$     | 103 936 \$             | 115 782 \$     | 14 457 \$                        | 14,3 %     | 11 846 \$                                | 11,4 %     |
| Charges   | 102 976        | 95 875                 | 109 182        | 6 206                            | 6,0 %      | 13 307                                   | 13,9 %     |
| Excédent (déficit) des produits sur les charges | (1 651) \$     | 8 061 \$               | 6 600 \$       | 8 251 \$                         |            | (1 461) \$                               |            |
| Immobilisations corporelles                     | 3 349 \$       | 1 616 \$               | 3 101 \$       | (248) \$                         |            | 1 485 \$                                 |            |

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sommes budgétaires planifiées pour l'exercice 2016 pour des postes importants des produits et des charges, voir les sections Produits et Charges du présent rapport de gestion.

## Estimations comptables cruciales

### Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses auraient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications seront apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié pour le FEI et l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM.

*Les sources d'incertitude relatives aux estimations* comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la **note 2 d)** des états financiers.

## Risques et gestion des risques

### Risques et incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

### Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés et au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

#### Inventaire des risques stratégiques

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques stratégiques de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui influencent sa capacité à faire son travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques stratégiques pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

### Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continu du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation, en ce qui a trait à la gestion financière, surtout au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca)), ainsi que d'autres programmes, politiques, méthodes et cours de formation portant sur la gestion du risque.

### Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne relève du Comité des finances et de l'audit et lui fournit des mises à jour trimestrielles. De plus, il fournit au conseil d'administration un rapport annuel sur les résultats des engagements relatifs à l'audit interne.

Voici quelques risques commerciaux clés cernés et activement gérés par la CVMO.

### Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également deux fois par an des évaluations approfondies de la sécurité et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Toutes les conclusions et les principales recommandations découlant de ces évaluations font l'objet d'un suivi. De plus, la direction doit y répondre et y associer une date visée pour la prise d'une mesure corrective. Les résultats de ces évaluations et les progrès réalisés pour tenir compte de ces constatations et des recommandations sont signalés au Comité des finances et de l'audit et utilisés pour améliorer la sécurité des systèmes de la CVMO.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour recueillir la majorité de ses droits de participation. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent a eu lieu en février 2015.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la **note 17** des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. Au cours de l'exercice 2016, le bureau de projet des systèmes des TI des ACVM a l'intention de lancer un appel d'offres concurrentiel concernant le redéveloppement de ces systèmes.

### Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Des essais concernant

les installations hors site sont réalisés deux fois par an. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés.

### Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examen annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Les règles applicables aux droits pour les exercices prenant fin le 31 mars 2014 et 2015 ont introduit le concept d'exercice de référence selon lequel les droits de participation sont calculés. Cela devrait entraîner une diminution importante de l'incidence des fluctuations des marchés sur les produits provenant des droits de participation. Toutefois, les fluctuations du marché continuent d'influencer notre capacité à prévoir les produits avec précision. Pour les exercices terminant les 31 mars 2016, 2017 et 2018, les participants devront utiliser, comme ce fut déjà le cas, les données du plus récent exercice pour calculer leurs droits de participation. Pour cette raison, les produits réels reçus pourraient être inférieurs à ceux prévus. Cette situation ne devrait pas nuire aux activités de la CVMO.

### Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. La CVMO n'a pas fait l'objet de nouvelles poursuites au cours de l'exercice, et les tribunaux ont rejeté une poursuite déjà intentée contre la CVMO. Il est impossible de déterminer le résultat et la décision finale de toutes les autres poursuites en cours mettant en cause la CVMO. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO. Les règlements de ces poursuites seront constatés au moment de leur exécution.

## Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

### Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2015. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2015, aucun changement important qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.

La CVMO est passée à l'Internal Control – Integrated Framework 2013 publié par le COSO en 2015.